

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-350

Attribution du marché 2023-20 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES A CHAUMES-EN-RETZ – Lots 1 à 2 et 5 à 11

- Lot n°1 - VRD - GROS OEUVRE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- Lot n°2 - OSSATURE BOIS - CHARPENTE
- Lot n°5 - DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot n°6 - MENUISERIES INTERIEURES_AGENCEMENT
- Lot n°7 - CHAPE / CARRELAGE / FAÏENCE/ SOL SOUPLE
- Lot n°8 - PEINTURE - ENSEIGNES
- Lot n°9 - PLOMBERIE _ CHAUFFAGE _ VENTILATION
- Lot n°10 - ELECTRICITE
- Lot n°11 - MACONNERIE DE TERRE CRUE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des travaux de construction d'une maison des jeunes à Chaumes-en-Retz,

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 382 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 24/06/2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et les sociétés désignées ci-dessous :

- Lot n°1 : FL CONSTRUCTION (44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE)
- Lot n°2 : DOUILLARD (44190 CLISSON)
- Lot n°5 : SPR (44270 MACHECOUL SAINT MEME)
- Lot n°6 : ARCOBOIS (44140 LA PLANCHE)
- Lot n°7 : ATLANTIC SOLS CONFORT (44400 REZE)
- Lot n°8 : VOLUME ET COULEURS (44800 SAINT-HERBLAIN)
- Lot n°9 : FORCENERGIE (44140 GENESTON)
- Lot n°10 : AM3I PLUS (44320 SAINT VIAUD)
- Lot n°11 : SCOP L'ARONDE (44510 LE POULIGUEN)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 555 373,05 € HT soit 666 447,67 € TTC décomposé suivant (lots) :

- Lot n°1 : 135 486,15 € HT soit 162 583,38 € TTC
Offre de base : 130 986,15 € HT soit 157 183,38 € TTC
PSE système de récupération des eaux de pluie enterré 3000L : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC

- Lot n°2 : 142 333,48 € HT soit 170 800,18 € TTC
- Lot n°5 : 38 553,77 € HT soit 46 264,52 € TTC
- Lot n°6 : 29 382,54 € HT soit 35 259,05 € TTC
- Lot n°7 : 26 877,63 € HT soit 32 253,16 € TTC
- Lot n°8 : 13 403,18 € HT soit 16 083,82 € TTC
- Lot n°9 : 109 680,64 € HT soit 131 616,77 € TTC
 Offre de base : 93 950,04 € HT soit 112 740,05 € TTC
 PSE récupération des eaux pluviales : 5 165,60 € HT soit 6 198,72 € TTC
 PSE travaux de régulation / GTC : 10 565,00 € HT soit 12 678,00 € TTC
- Lot n°10 : 51 585,66 € HT soit 61 902,79 € TTC
- Lot n°11 : 8 070,00 € HT soit 9 684,00 € TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 13 septembre 2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

